

Gilet jaune : ivre au volant et violent, il se justifie en invoquant son « état révolutionnaire »



Son histoire n'a pas convaincu les juges. Quatre mois de prison avec sursis.

Avec Atlantico
Rédaction

L'histoire est rapportée par l'Est Républicain. Un Eurélien de 28 ans au retour de la manifestation de samedi dernier avec les gilets jaunes à Paris, a décidé de continuer la lutte seul, avec sa voiture, ivre et sans permis. Présenté en comparution immédiate au tribunal de Chartres, l'homme racontant son histoire expliquera être « parti en cacahuète ».

Comme le relate l'Est Républicain, le jeune homme n'a décidément pas fait dans la demi-mesure. Après avoir participé à la manifestation de samedi où il assure ne pas être allé place de l'Étoile, il rentrera chez lui en voiture en compagnie de ses amis gilets jaunes. « On avait tous beaucoup trop bu » confiera-t-il.

Dans le véhicule, un camarade de lutte proposera de la drogue à sa petite amie : « Ça m'a mis en colère, elle n'a jamais touché à ça. Ça m'a vraiment énervé. ». Tellement qu'une fois rentré à Illiers-Combray où il vit avec son amie, il sera repéré vers 23 heures par un passant qui alertera la gendarmerie expliquant « Il y a un type qui accélère comme un dingue et qui roule tous feux éteints. Il s'en prend aux barrières de chantier ». Le jeune homme sera interpellé complètement ivre par les gendarmes à qui il déclare : « J'emmerde les gendarmes ».

Découverte des forces de l'ordre, il n'a plus son permis depuis le mois d'août 2015. Placé en garde à vue, il s'illustrera encore en frappant la porte de sa cellule. Si fort qu'il finira par en casser l'œilleton explique le journal.

Jugé pour outrages, conduite malgré annulation de permis, conduite en état d'ivresse et dégradations, il justifiera son comportement à la justice en expliquant qu'il a « eu une grosse journée ; ça m'a énervé. J'étais encore dans ma journée révolutionnaire et je suis parti en cacahuètes. »

Une explication qui ne convaincra pas les juges. Il est condamné à quatre mois de prison avec sursis, 70h de travail d'intérêt général et confiscation du véhicule.